

Délibération n°2019-034

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet : Approbation de l'adhésion au GIP Université Numérique En Santé et Sport.fr (UNESS.fr)**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet la proposition de l'adhésion de l'Université au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Université Numérique En Santé et Sport.fr (UNESS.fr) au vote des membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 21
Membres présents et représentés : 22	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 1

**L'adhésion de l'Université au groupement d'intérêt public Université Numérique En Santé et Sport.fr (UNESS.fr) est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 2 octobre 2019

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY